



## Titre Professionnel

# Ouvrier (ière) de production horticole ornementale (OPHO)

### Métier

- ↳ Ouvrier horticole
- ↳ Maraîcher horticultrice



### Contexte de travail

L'ouvrier de production horticole ornementale exerce en plein air ou sous abris, en toutes saisons selon les productions à mettre en place. Il est amené à utiliser des matériels motorisés, des produits de fertilisation et de traitements phytosanitaires.

Il réalise l'ensemble de ses activités dans le respect des règles de sécurité et de prévention de la santé.

Le travail, tributaire de la saisonnalité des cultures implique parfois des horaires adaptés (astreinte, journée continue, week-end, etc...)



### Evolution professionnelle

- Horticulteur(trice)
- Pépiniériste

### Titre de Niveau V

Arrêté N° 900/CM  
du 13 juillet 2012 Modifié

L'ouvrier (ière) de production horticole ornementale participe au processus de culture des végétaux d'ornement. Il assure, dans le respect des consignes, les opérations liées à la multiplication et au développement des végétaux, au suivi des cultures, dans un objectif de production. Il intègre, dans le processus de production, des comportements et des savoir-faire techniques qui tiennent compte des réglementations environnementales et du développement durable.

Il peut étendre ses compétences jusqu'au conseil au client sur le lieu de production des végétaux. Il assure l'entretien de premier niveau du matériel qu'il utilise. Il travaille au sein d'une équipe dirigée par un responsable de culture.

Le titre **Ouvrier (ière) de production horticole ornementale (OPHO)** est composé de 3 activités, chacune d'elles faisant référence à un Certificat de Compétences Professionnelles (CCP) :

- Multiplier des végétaux d'ornement en production horticole.
- Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux d'ornement.
- Préparer et conditionner des végétaux d'ornement, conseiller la clientèle sur le site de production.

### Accès au titre

2 voies

#### Par la formation professionnelle au CFPA

Durée : 34 semaines

Pré-requis : niveau 5<sup>ème</sup> du collège ou équivalent

Accès à la formation : tests, entretien de confirmation de besoin de formation

A l'issue de la formation : Evaluation des compétences et entretien devant un jury de professionnels.

#### Par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

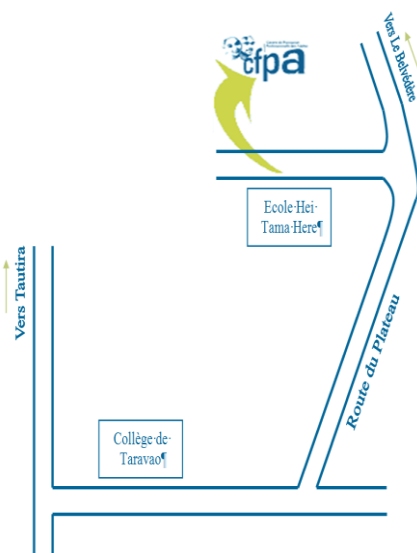
Conditions : Justifier d'une expérience de 3 ans au minimum dans le métier.

Démarche :

- Faire une demande de VAE auprès du service en charge de l'Emploi.
- Si la demande est acceptée, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement pour préparer votre évaluation.
- Démontrer votre professionnalisme devant un jury de professionnels.

### Où se former ? Où certifier ses compétences ?

#### Unité de formation de Taravao



#### Unité de formation de Faaroa - Raiatea

